



**TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES**



**Arrêté n°2017-91 du 12 octobre 2017
autorisant la réalisation du programme scientifique 119 « ECONERGY » pour la saison 2017-2018**

Le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite ;

Vu le Code de l'environnement, notamment son article R.411-6 relatif à la délivrance d'autorisation de capture d'animaux ou de prélèvement d'espèces à des fins scientifiques ;

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 modifiée portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de Clipperton ;

Vu le décret n° 2006-1211 du 3 octobre 2006 modifié portant création de la réserve naturelle des Terres australes françaises, et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 modifié pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises;

Vu la demande de l'IPEV en date du 02 mai 2017;

Vu l'avis du comité de l'environnement polaire en date du 13 juin 2017 ;

Vu l'avis du CNPN en date du 17 août 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général,

Arrête :

Art. 1^{er} : Les opérations du programme IPEV-119 décrites en annexe ainsi que le transport des échantillons en résultant, sont autorisées dans les conditions décrites par le présent arrêté et en annexe.

Art. 2 : Dans le cadre du décret portant création de la réserve naturelle, il est demandé aux différents laboratoires en place sur le terrain de s'associer afin de limiter la perturbation des colonies et d'interrompre toute opération sur un animal manifestant un stress important. La mutualisation des moyens entre les programmes scientifiques pour la pose d'appareils électroniques est préconisée.

Art. 3 : Les captures des animaux vivants ainsi que le ramassage des animaux morts et des œufs abandonnés doivent se faire en périphérie des colonies afin de ne pas les déranger ou dans des zones où les chances de reproduction sont très faibles.

Art. 4 : Les manchots royaux capturés pour une pose d'implant devront être marqués par transpondeur afin d'être en mesure d'apprécier par la suite les éventuelles conséquences de la manipulation sur leur survie.

Art. 5 : Le marquage temporaire (porcimark, etc.) se fait de manière limitée afin de ne pas réduire la survie ou la reproduction de l'animal marqué. Le marquage au Nyanzol et à l'acide picrique est strictement interdit.

Art. 6 : Le contrôle par antennes fixes ou mobiles est organisé entre les programmes afin d'éviter les manipulations multiples d'animaux, et permettre à long terme l'évaluation de l'impact des manipulations et poses d'appareils électroniques.

Art. 7 : Les responsables des manipulations par délégation sur le terrain doivent toujours être présents lors des manipulations.

Art. 8 : La taille des échantillons doit être respectée scrupuleusement (voir annexe).

Art. 9 : Un compte-rendu d'activités de la campagne 2017-2018 est adressé aux TAAF au plus tard dans les deux mois qui suivent la fin de la campagne. Ce compte-rendu devra présenter de manière détaillée l'ensemble des manipulations effectuées et préciser les impacts potentiels. Il indique avec précision les données chiffrées relatives au nombre d'animaux manipulés.

Art. 10 : Le secrétaire général des TAAF, l'OPEA à bord du *Marion Dufresne* et les chefs de district des Terres australes et antarctiques françaises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

Le préfet, administrateur supérieur des Terres
australes et antarctiques françaises,




Cécile POZZO di BORGO

Annexe

Nom ou dénomination et forme juridique du bénéficiaire de l'autorisation	M. Jean-Patrice ROBIN, responsable du programme
Titre du programme	IPEV-119 "ECONERGY"

Est autorisé à procéder aux manipulations suivantes :

**Demandaes d'autorisations de captures ou de prélèvements d'espèces protégées
pour le programme 119 sur la campagne 2017-2018**

District	Site	Demande		Individus				Manipulations				Loggers			Marquage										
		Thème	Espèce	Période	Nombre	Stade	% Mâles	Pesée	Biométrie	Prise de sang	Prélèv. phanères	Biopsie	Implant	Autre	Capture méthode	Capacité	Type	Durée (j)	Poids (g)	Externe	Individuel	Infos			
Crozet	Baie du Marin	Click competitiveness: experimental manipulation of glucocorticoids, effects on chick behaviour and implications for predation risk	Manchot royal	2018-01-01 - 2018-12-31	50	Poussin	50	oui	oui	2 mL		pose d'implant sous cutanés de corticostéroïde et placebo (dose 100ng, ref G-111 et C-111, respectivement, release time 21 jours, innovatoire Research of America)	des mesures de la réflectance des tâches auriculaires et du bec seront également effectuées à l'aide d'un colorimètre juste avant le départ de la colonie au moment du fledging	Manuelle (capture ciblée)		Autre (logger ectométrique)	15	20	Colorant, Fishtag, Autre	Transpondeur	Teinture pour cheveux / porcinmark Fishtag : si nécessaire en fonction de la taille des poussins au début de l'expérimentation Autre : Marquage temporaire (TESA aux ailerons puis bagues darvic)				
				2017-11-01 - 2018-12-31	120	Adulte	50	oui	oui	3 mL			pose d'implant sous cutanés de corticostéroïde et placebo (dose 100ng, ref NG-111 et NC-111, respectivement, release time 90 jours, innovatoire Research of America)	des mesures de la réflectance des tâches auriculaires et du bec seront également effectuées à l'aide d'un colorimètre chez les adultes pendant la reproduction (début de période)	Manuelle (capture ciblée)		Fréquence cardiaque	5	80	Colorant, Autre	Transpondeur	Teinture pour cheveux / porcinmark Autre : Marquage temporaire (TESA ou bagues darvic)			
				2018-04-01 - 2018-12-31	60	Poussin		oui	oui	2,5 mL					des mesures de la réflectance des tâches auriculaires et du bec seront également effectuées à l'aide d'un colorimètre chez les poussins juste avant le départ de la colonie au moment du fledging	Manuelle (capture ciblée)						Colorant, Fishtag, Autre	Transpondeur	Teinture pour cheveux / porcinmark Fishtag : chez les jeunes poussins au début de l'expérimentation Autre : Marquage temporaire (TESA aux ailerons puis bagues darvic)	
				2017-11-01 - 2018-04-30	20	Adulte	100	oui	oui	3 mL					des mesures de la réflectance des tâches auriculaires et du bec seront également effectuées à l'aide d'un colorimètre à la capture initiale, au relâche à l'issue du jeûne quand l'animal part pour son voyage en mer et à la recapture au retour à la colonie après le voyage en mer	Manuelle (capture ciblée)	3 percs (3m ² chacun)	Accéléromètre	45	180	Colorant, Autre	Transpondeur	Teinture pour cheveux marquage temporaire TESA aux ailerons		
				2017-11-01 - 2018-12-31	30	Adulte		oui	oui	3 mL			Plumes, Autres			Mesures de la réflectance du bec et des plaques auriculaires et du postail pour être effectuées si possible Dissections d'organes et prélèvements d'os sur des individus fraîchement prélevés.	Manuelle (capture ciblée)								
				2017-11-01 - 2018-12-31	100	Poussin		oui	oui	1 mL						Dissections d'organes et prélèvements d'os sur des poussins fraîchement prélevés	Manuelle (capture ciblée)								
				2017-11-01 - 2018-04-30	50	Œuf		oui	oui	1 mL						Dissections d'organes et prélèvements d'os sur des embryons issus d'œufs abandonnés ou prélevés.	Manuelle (capture ciblée)								
				2017-11-01 - 2018-12-31	80	Adulte		oui	oui	3 mL						des mesures de la réflectance des tâches auriculaires et du bec seront également effectuées à l'aide d'un colorimètre chez les adultes pendant la reproduction (début de période)	Manuelle (capture ciblée)						Colorant, Autre	Transpondeur	Teinture pour cheveux Marquage temporaire (TESA ou bagues darvic)
				2018-01-01 - 2018-12-31	40	Poussin		oui	oui	2,5 mL						des mesures de la réflectance des tâches auriculaires et du bec seront également effectuées à l'aide d'un colorimètre chez les poussins juste avant le départ de la colonie au moment du fledging	Manuelle (capture ciblée)						Colorant, Fishtag, Autre		Teinture pour cheveux / porcinmark Fishtag : chez les jeunes poussins au début de l'expérimentation Autre : Marquage temporaire (TESA aux ailerons puis bagues darvic)
				2017-11-01 - 2018-04-30	25	Œuf								15 Jambes d'œuf (max 1% de la masse)				Manuelle (capture ciblée)					Colorant, Autre	Transpondeur	autres: Feutre pour les 15 œufs retournés aux parents
2017-11-01 - 2018-04-30	25	Adulte										absorption de gélines de colorants vitaux marquant le jeune chez 10 femelles	Manuelle (capture ciblée)								Transpondeur pour les 10 femelles ayant ingéré des gélines de colorant TESA aux ailerons et teinture pour cheveux				